

4180

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT PERMANENT DU COMITE NATIONAL
DU C.I.L.S.S

SEMINAIRE DE SENSIBILISATION DES JOURNALISTES

A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LE

SAHEL - 23 - 29 Août

1991

Par : EL HASSANE DRAVE
CORRESPONDANT NATIONAL CILSS

Août 1991



O M A I R E

- I - INTRODUCTION

- II - LA STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
 - A/ Les Six Options Stratégiques Régionales
 - B/ Mise en Oeuvre de la Stratégie

- III - LES ORIENTATIONS DE SEGOU

- IV - LES PROGRAMMES REGIONAUX MAJEURS
 - 1- Le Programme Régional Foyers Améliorés
 - 2- Le Programme Régional de Promotion du Gaz Butane
 - 3- Le Programme Régional de Reboisement et de Conservation des Sols
 - 4- Le Programme Régional de Semences Forestières
 - 5- Le Programme Sahélien d'Appui à la Gestion de l'Environnement
 - 6- Le Programme Sahélien d'Education (PSE)

- V - CONCLUSION

APPROCHE REGIONALE DE LA LUTTE CONTRE LA
DESERTIFICATION DANS LE SAHEL.

I - INTRODUCTION

Depuis 1968, le Sahel est rentrée dans une période sèche qui a connu ses points culminants en 1973 et 1984 avec des conséquences désastreuses sur l'économie, l'environnement, le bétail et les populations.

Suite à la sécheresse catastrophique de 1968-1973, les Etats Sahéliens ont pris conscience de la nécessité d'unir leurs efforts pour lutter contre ce fleau.

C'est ainsi qu'ils ont créé le Comité Permanent Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse (CILSS) en 1973, afin de concrétiser leur volonté de lutter ensemble contre les effets de la sécheresse, leur volonté d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, de trouver un nouvel équilibre écologique et plus généralement de promouvoir ensemble le développement de toute la région sahélienne.

Rappelons que le CILSS compte actuellement neuf Etats Membres à savoir : Le Burkina-Faso, Le Cap Vert, La Gambie, La Guinée-Bissau, Le Mali, La Mauritanie, Le Niger, Le Sénégal et le Tchad.

En 1976, la création du Club du Sahel a marqué la volonté d'un certain nombre de bailleurs de fonds de joindre leurs efforts à ceux des sahéliens, afin d'atteindre les objectifs assignés au CILSS.

Face à l'ampleur du fléau, le CILSS a élaboré avec l'appui du Club du Sahel une stratégie qui puisse être un cadre dans lequel s'appliquent les efforts des uns et des autres.

Cette première stratégie de développement dite stratégie d'OTTAWA a été élaborée et traduite par un programme d'actions courant la période 1978 - 1982. Il s'agit du Programme de Première Génération du CILSS (P P G). Plus de 2,5 Milliards de Dollars sur les 3 Milliards de Dollars requis ont été octroyés par la Communauté Internationale à cet effet. Néanmoins, l'efficacité du Programme de Première Génération était limitée par : l'inadéquation entre les priorités nationales et celles retenues par ces mêmes Etats au niveau régional ; la faible performance du secteur agricole, la dégradation de la situation écologique, économique et sociale générale ; l'intensification de l'exode rural et des déplacements de populations la poursuite de l'explosion démographique.

C'est pourquoi, la 5ème Conférence du Club du Sahel, tenue à

Bruxelles en Octobre 1983, a demandé au CILSS et au Club du Sahel de poursuivre l'effort de réflexion entrepris sur les problèmes du Sahel et les stratégies à adopter, de l'élargir et de l'insérer désormais dans un cadre stratégique plus global, plus prospectif et plus cohérent.

Pour répondre à cette demande et à celle des Chefs d'Etats Sahéliens réunis à Niamey en Janvier 1984, le CILSS et le Club du Sahel ont élaboré une nouvelle stratégie dite "Stratégie révisée de lutte contre la sécheresse et de développement dans le Sahel".

Cette stratégie a proposé trois grands objectifs dont chaque Gouvernement devait s'inspirer pour élaborer sa stratégie propre et guider son action. Ces objectifs sont :

- Rendre à l'homme son rôle de moteur de développement en favorisant la participation active et consciente de la population à la conception et à l'exécution des projets et programme de développement
- Rebâtir l'économie sur des bases saines en élargissant la base agricole et pastorale au rythme de la croissance démographique et en créant des conditions socio-économiques favorables
- Réaliser un nouvel équilibre écologique et une nouvelle gestion de l'espace par la protection de l'environnement, la conservation des sols, la limitation de la pression humaine et l'association étroite des populations à la gestion de leur espace par l'information et la sensibilisation.

Comme on le constate, la stratégie révisée en 1984 intègre clairement la lutte contre la désertification dans le processus de développement et met l'accent sur le rôle moteur de l'homme dans ce processus.

C'est donc logiquement que le Séminaire de Nouakchott a été convoqué en 1984 pour élaborer une stratégie régionale de lutte contre la désertification. Elle est la première application de la stratégie révisée.

La présente communication tente de donner un aperçu de l'approche régionale du CILSS en matière de lutte contre la désertification.

II - LA STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Au début des années 1970, le principal problème du Sahel était "de mettre en place un nouveau système de production qui permet à une population accrue de vivre et de vivre mieux, tout en préservant l'avenir et donc en bâtissant un nouvel écosystème en équilibre.

La sécheresse était considérée comme un phénomène récurrent, dont les effets pouvaient être atténués grâce à une planification et à la croissance économique. Pratiquement, aucune mention de la désertification n'a été faite et le secteur "Ecologie et Environnement" du CILSS n'était qu'un des secteurs parmi tant d'autres pour lequel des propositions de stratégies et de programmes avaient été formulées et qui mettaient surtout l'accent sur la sylviculture. Pratiquement aucune attention n'a été accordée aux structures de conservations des sols et de l'eau sur les terres agricoles, ni à la conservation de l'eau pour accroître le taux de survie des jeunes plants et pour accélérer la croissance des arbres.

Après la sécheresse de 1968 - 1973, il a fallu que la région sahélienne soit de nouveau frappée par la grave sécheresse de 1983 - 1985, qui a engendré l'extension générale des phénomènes de désertification, pour aiguïser la conscience sahélienne de passer de la lutte contre la sécheresse à la lutte contre la désertification. En effet, suite à cette sécheresse, le sable et les dunes ont commencé à se déplacer, les pâturages se sont dégradés, les arbres sont morts, les eaux de surfaces se sont tarées, le niveau des eaux souterraines a baissé et le débit des rivières pérennes a atteint le niveau le plus bas jamais enregistré.

Confronter à une désertification sans précédent dans les Zones sahélo-saharienne et soudanienne, il était devenu impérieux d'accorder la haute priorité à la lutte contre la désertification.

Aussi, le CILSS a élaboré une stratégie de lutte contre la désertification qui a été soumise à un séminaire régional sur la désertification, tenu à Nouakchott, en Novembre 1984.

L'une des conclusions du séminaire a été que la sécheresse avait été traitée comme un facteur restreignant la disponibilité et la production de l'eau, mais que la désertification n'avait pas été considérée comme un handicap fondamental au développement du Sahel. En conséquence, le séminaire a proposé une stratégie fondée sur deux objectifs :

- 1°) Satisfaire les besoins fondamentaux des groupes de populations et l'autosuffisance alimentaire notamment.
- 2°) Protéger les terres et le capital écologique et réhabiliter leur potentiel de production.

Ces objectifs résultent en fait de deux constats, unanimement reconnus, à savoir que :

- la désertification est la résultante de faits climatiques (sécheresse persistante) et de faits humains (exploitation irrationnelle et excessive du milieu).

- le développement dans le Sahel ne peut se concevoir et se réaliser sans une lutte généralisée contre la désertification.

Six options stratégiques ont été retenues :

- participation des populations
- approche globale
- aménagement du terroir et planification
- appuis des institutions et des services
- recherche, formation, suivi
- coordination et renforcement des aides.

Ces six options répondent à deux préoccupations cruciales :

- les populations
- l'approche globale.

Quel est le contenu donné à ces options et quelle est leur portée tant au niveau national que régional ?

Autant de questions auxquelles la présente communication va tenter de répondre.

A) Les Six Options de la Stratégie Régionale

1°) La Participation des Populations

L'axe central autour duquel doit s'organiser la lutte contre la désertification est la participation des populations, une participation qui doit être synonyme d'engagement volontaire et total des populations.

Les populations d'Agriculteurs, d'Éleveurs, de Pêcheurs, de Bûcherons, etc... sont les premières à vivre la désertification et à en affronter la dynamique générale et les formes diversifiées.

Elles seules peuvent donner à la lutte la dimension de masse nécessaire. Elles doivent donc s'organiser de façon autonome et responsable à chaque niveau local, régional et national pour conduire la lutte. Leurs actions doivent être initiées et gérées par elles-mêmes afin qu'elles contribuent aussi à la satisfaction de leurs besoins immédiats. Ceci implique que les populations aient les garanties foncières nécessaires qui leur assurent la jouissance des fruits de leur travail.

En faisant des populations le fer de lance de la lutte contre la désertification, la stratégie ne procède pas à un transfert irresponsable

de charges et de responsabilités. Elles précise plutôt les conditions et comment les populations voudront et pourront jouer le rôle qui leur est demandé :

Ceci implique un appui institutionnel et politique et une assistance technique et matériel de l'Etat.

2 °) L'approche Globale

L'approche sectorielle adoptée jusque là, dans les actions de lutte contre la désertification, n'avait pas permis d'obtenir les résultats escomptés. Les actions et programmes n'étaient en fait qu'une juxtaposition d'opérations qui ne se complétaient aucunement.

A la lumière de ce constat, et considérant que la désertification se manifeste de façon globale, il fut décidé d'adopter une approche globale qui intègre en même temps l'écosystème, la population, le système de production et l'environnement économique.

L'approche globale est la méthode générale que les services doivent utiliser dans la lutte contre la désertification. Elle est multiseCTORielle et vise simultanément la production (satisfaction des besoins) et l'environnement (la préserver et la réhabiliter). Elle s'exerce donc dans le cadre d'un programme cohérent, progressif et à long terme.

Par l'approche globale, la stratégie de lutte contre la désertification devient une politique de développement qui s'appuie sur l'interdépendance de tous les éléments constitutants de l'environnement.

Cette méthode vise à substituer à la pratique de l'encadrement pour le développement, celle de la concertation et de l'assistance pour le développement.

3°) Aménagement du Territoire et Planification

Comme tout espace régional, le sahel est constitué d'unités géographiques caractérisées par leurs écosystèmes, leurs systèmes de production et leurs populations. La lutte contre la désertification doit prendre chacune de ces unités géographiques comme unité territoriale dans laquelle s'exercent l'action des populations et l'approche globale. Les principes et méthodes de l'aménagement du territoire sont donc un outil technique privilégié de la lutte contre la désertification.

De ce fait, l'aménagement du territoire est apparu comme la base sur laquelle doit nécessairement s'appuyer l'approche globale et la

gestion rationnelle des ressources naturelles.

Quant à la planification, elle permet d'organiser la progressivité et l'enchaînement des actions de l'aménagement du territoire. Elle doit être souple pour répondre aux sollicitations des populations et être évolutive pour prendre en compte les changements engendrés par le développement du programme.

4°) Appuis des Institutions et des Services de l'Etat

Ils doivent s'adapter à l'approche globale et appuyer les populations.

L'Etat et ses services doivent :

. d'une part, adapter et moderniser la législation foncière pour que les individus et les collectivités soient encouragés à agir contre la désertification.

. d'autre part, élaborer un code rural qui contribuera à préserver et à réhabiliter l'environnement.

Au niveau régional, le CILSS doit être renforcée afin qu'il puisse coordonner efficacement la lutte contre la désertification.

5°) La Recherche, la Formation et le Suivi : doivent contribuer à la mise en oeuvre des quatre options précitées.

Il est demandé à la recherche :

. d'accorder une priorité majeure à la mise au point de matériel végétal et animal hautement performant et mieux adapté à la sécheresse

. de développer des études sur la désertification et les méthodes de lutte les plus appropriées

. d'intensifier l'information et les échanges scientifiques et techniques.

La formation doit répondre à deux besoins essentiels :

. former des responsables des populations à la gestion et à la programmation de leurs organisations et actions

. fournir des agents hautement qualifiés dans toutes les disciplines concernées par l'environnement et l'aménagement du territoire.

L'évaluation, associant les populations engagées dans l'action est un outil indispensable pour adapter les méthodes et les moyens à l'évolution continue de la lutte contre la désertification.

6°) Renforcer et Coordonner les Aides

La dispersion et, parfois, les divergences des efforts et des interventions des aides sont contradictoires avec les options stratégiques précédentes. C'est au niveau des Etats et par une concertation sur une stratégie et un plan de lutte contre la désertification que doit s'opérer le renforcement et la coordination des aides, à travers des tables rondes avec les bailleurs de fonds qui doivent s'engager sur des programmes à long terme, faisant l'objet de subvention et prenant en compte le problème des charges récurrentes, jusqu'à ce que les actions atteignent leur propre autonomie.

B) Mise en Oeuvre de la Stratégie : Axes prioritaires d'action

L'application intégrale et immédiate de la stratégie de lutte contre la désertification supposerait que, dans chaque Etat, soient réalisés les quatre points suivants :

- . L'engagement volontaire et total des populations est supporté par un égal engagement de l'Etat et des services et par une organisation autonome des populations allant du niveau local au niveau national.
- . Il existe une structure nationale de coordination et d'intégration des services sectoriels et une structure également intégrée de suivi évaluation.
- . Une politique d'aménagement est engagée avec l'aide d'une planification suffisamment forte pour qu'elle puisse être souple et évolutive.
- . La recherche est orientée prioritairement vers la lutte contre la désertification.

Ces conditions sont très inégalement et très incomplètement réunies dans les Etats Membres et au niveau régional.

L'une des missions du CILSS est d'appuyer les Etats à réunir ces conditions.

Déjà, dans le cadre de l'application de la stratégie, le CILSS a appuyé chacun de ses Etats membres à élaborer un plan national de lutte contre la désertification (P N L C D) et à le traduire en projets et programmes.

La désertification étant un phénomène qui ignore les frontières, des programmes tels que le Programme Sahel Burkinabé (PSB) et le Programme Ménaka Ansongo (PMA) ont également reçu l'appui du CILSS dans leur conception

et, ou dans leur réalisation.

III - LES ORIENTATIONS DE SÉGOU

Après l'adoption de la stratégie de Nouakchott, les Etats ont élaboré des plans nationaux de lutte contre la désertification et se sont engagés dans des actions de grande ampleur.

Il est apparu que les programmes et projets éprouvaient des difficultés à traduire en termes opérationnels les points clefs de la stratégie, tels que la participation des populations, l'approche terroir, l'approche globale.

Parallèlement, on constatait la multiplication d'actions positives de développement local par des organisations rurales de toute nature et dans toutes les situations agro-écologiques.

Cependant ces actions ne se sont pas généralisées dans un processus de développement durable.

De même, les partenaires de développement exprimaient leurs préoccupations devant la faible efficacité de leurs aides en terme de contribution à un développement durable du Sahel.

Dans ces conditions, les méfaits de la désertification ont continué à s'élargir, contribuant à aggraver encore les difficultés socio-économiques des populations, de leurs organisations et des Etats.

Conscient de cette situation, le CILSS et le Club du Sahel ont pris l'initiative d'organiser à Ségou, une rencontre de concertation entre les trois acteurs de développement du Sahel que sont : les Organisations Rurales, les Etats et leurs Partenaires de Développement (aides publiques et ONG).

Première de son genre, la Rencontre de Ségou avait pour objectifs de donner un contenu opérationnel à la participation des populations à la gestion des terroirs et à l'approche globale ; afin que le Sahel puisse s'engager pleinement dans la voie du développement durable.

La Rencontre de Ségou a dégagé les 8 (huit) orientations essentielles à l'échelle du Sahel. Il s'agit de :

1°) La Réhabilitation Ecologique : reconstituer un capital dégradé

La pression foncière, l'inadaptation des systèmes et technique

de production et les différentes sécheresses ont conduit à une grave dégradation du milieu, qu'il convient de réhabiliter.

2 °) La Gestion des Terroirs : gérer les collectivités locales

La réhabilitation écologique se fait dans le cadre de la gestion ordonnées des ressources naturelles renouvelables. Cela suppose le recours à de nombreux techniques et l'implication des organisations juridiquement reconnues et autonomes dans leur fonctionnement, leur encadrement et leur gestion.

3 °) La Décentralisation : accroître l'efficacité

Les Etats accompagnent ce mouvement de prise de responsabilité par les collectivités locales si celles-ci montrent qu'elles peuvent réellement prendre en main leur développement. Cette transition suppose que les administrations prennent de nouvelles mesures institutionnelles afin de décentraliser une partie de leurs activités de service public au profit de ces collectivités.

En définitive, il convient d'établir des règles de partenariat aussi claires que possible entre les trois familles : Organisations Rurales, Etats et Bailleurs de Fonds.

4 °) Le Foncier : sécuriser les investissements dans les terroirs

La diversité des problèmes fonciers qui se posent localement et qui sont devenus aigus avec la pression sur l'utilisation des terres implique, de savoir articuler de manière souple le droit moderne (trop mal connu) et le droit traditionnel. Une solution est de consulter les organisations de producteurs pour résoudre les litiges.

A court terme, le problème essentiel est celui de l'insécurité des investissements fonciers, en raison de l'incertitude pour les producteurs de bénéficier des fruits de leur travail. Des solutions de droit doivent être trouvées à cet effet.

5 °) Le Crédit et l'Épargne : accroître l'investissement local

Le succès du crédit et de l'épargne repose sur le développement d'organisations locales volontaires, viables, de type mutuel, associatif ou coopératif, dont les membres sont liés par un contrat de confiance.

Des mesures incitatives et d'assistance doivent être prises par les Etats pour soutenir les expériences en la matière.

6°) Les Femmes : valoriser leur participation

Le rôle traditionnel de la femme rurale a été accrue par les phénomènes de désertification et d'émigration. Il convient de revoir leur statut et d'assurer leur formation afin qu'elles participent aux décisions qui concernent la vie de la communauté.

7 °) Information et Formation : échanger des expériences

Les expériences locales sont d'une grande richesse. Il convient de mettre en place une véritable politique de communication en direction du monde rural, afin qu'il puisse s'autogérer.

Cela suppose des échanges, mais surtout des formations appropriées.

8°) Population et Développement : maîtriser son avenir

Tenant compte de l'environnement écologique, social et économique du Sahel, la question des politiques de population devant sous-tendre le développement durable mérite d'être examinée à la lumière du Programme d'action de N'Djaména. Il se révèle primordial d'associer les populations à la définition et à la mise en oeuvre de telles politiques.

En conclusion, la Rencontre de Ségou a formulé les recommandations suivantes :

La Rencontre

- souhaite que les Etats sahéliens prennent en compte et mettent en oeuvre les orientations de Ségou
- appelle les organisations rurales ; les Etats et leurs partenaires de la communauté internationale à prolonger l'esprit de Ségou par des rencontres de concertation à trois pour engager des actions concrètes de développement durable dans tout le Sahel
- demande au CILSS et au Club du Sahel de travailler à la mise en oeuvre des orientations de Ségou et de poursuivre les réflexions engagées.

IV - LES PROGRAMMES REGIONAUX MAJEURS

Sur la base de la stratégie de lutte contre la désertification et conformément à la vocation régionale que son mandat lui a assigné, le CILSS a élaboré d'importants programmes majeurs et a pu mobiliser plus 200 millions de dollars au profit de ces programmes.

Prolongement naturel des actions nationales, l'objectif de ces programmes régionaux est de renforcer la solidarité entre les Etats dans un combat commun pour relever ensemble des défis communs.

Les programmes régionaux ont pour but d'assurer l'harmonie et la cohésion des différents volets nationaux, de coordonner les actions et de garantir la fertilisation mutuelle des différents volets nationaux des actions identiques dans les 9 pays membres.

Les programmes régionaux mis en oeuvre par le CILSS dans le domaine de la lutte contre la désertification sont :

1°) Le Programme Régional "Foyers Améliorés"

Mise en oeuvre depuis 1981, ce programme a apporté un appui au service Ecologie-Environnement du CILSS dans la lutte contre la désertification sur le plan économie d'énergie, un appui aux Etats dans la mise au point des foyers performants et dans la mise en oeuvre de programmes de diffusion.

Mais les projections ont démontré que même une pénétration de 100% des ménages par les foyers améliorés ne permettait pas d'équilibrer la demande et l'offre en bois. Les prélèvements en bois augmentent du fait de l'accroissement démographique et de l'urbanisation. C'est pourquoi le programme a développé des activités dans le domaine plus large des Energies domestiques.

2°) Le Programme Régional de Promotion du Gaz Butane

Ce programme est la réponse apportée par le CILSS à la grave question de la demande croissante de bois pour l'énergie domestique, ce qui favorise la déforestation.

L'utilisation du gaz butane comme combustible de substitution au bois et au charbon de bois constitue une solution alternative à la dégradation du patrimoine forestier du Sahel.

L'objectif du programme Gaz est de parvenir à tripler la consommation de gaz au Sahel, ce qui permettrait d'économiser 110 000 hectares de forêt en 1995.

Le programme d'une durée de 3 ans est financé par la Commission des Communautés Européennes à concurrence de 2,9 milliards de FCFA.

3°) Le Programme Régional de Reboisement et de Conservation des Sols au Sahel

Ce programme est né de la volonté de renforcer la coopération

régionale en matière de conservation de l'environnement en prenant en compte la dimension régionale de la lutte contre la désertification.

Pour ce faire, le programme compte valoriser l'expérience Cap-Verdienne en matière de reboisement, conservation, défense et restauration des sols, en assurant une fertilisation croisée en savoir et en savoir faire, par l'échange d'expériences entre pays sahéliens.

Le programme d'une durée de 5ans est financé, à concurrence de 1,2 Milliard de FCFA par la CCE.

4°) Le Programme Régional de Semences Forestières

Ce programme vise un approvisionnement adéquat des Etats sahéliens en semences forestières et fouragères saines, de bonne qualité physiologique et génétique, répondant aux besoins des populations.

Le programme se présente en une grappe de neuf projets nationaux (un par Etat membre) articulé à un volet régional d'appui et de coordination.

Pour une durée de 5 ans, le coût est estimé à 21,4 Millions de dollars.

5°) Le Programme Sahélien d'Appui à la Gestion de l'Environnement (SAGE)

L'objectif de ce programme est de mettre à la disposition des Etats sahéliens un outil pratique, un tableau de bord se suivi de la désertification pour mieux comprendre sa dynamique afin de maitriser plus efficacement le fleau.

Le programme permettra à terme de reduire le gaspillage de ressources et d'énergie dans la lutte contre la désertification en livrant des éléments d'appréciation objectifs et fiables sur le fleau et en proposant des mesures de lutte plus réalistes et efficaces.

La recherche de financement du programme est actuellement en cours

6 °) Le Programme Sahélien d'Education (PSE)

Ce programme vise à impliquer davantage le système éducatif dans la lutte contre la sécheresse et la désertification.

Le programme résulte du constat suivant : la lutte contre la désertification ne sera réellement effective que le jour où les populations y seront formées activement et durablement.

Pour ce faire, il est apparu indispensable d'agir à la base, sur les enfants, en faisant du système éducatif un noyau privilégié de réflexion

et d'action sur la défense de l'environnement.

Le programme se divise en 3 volets ayant chacun pour cible respective : l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Le volet primaire est actuellement en cours d'exécution sur financement CCE pour 3,5 milliards de FCFA.

Il est trop tôt d'établir un bilan de ces programmes qui pour des raisons de procédures ont accusé beaucoup de retard dans leur démarrage.

La mise en oeuvre de certains de ces programmes n'a effectivement démarré qu'en 1990 et d'autres sont en phase de recherche de financement.

Mais, ce qui est sûr, c'est que avec les programmes régionaux majeurs, le CILSS dispose aussi d'outils qui permettent à nos Etats d'obéir à la même syntaxe et de parler le même langage, afin d'asseoir une coopération régionale face au défi de la désertification.

V - CONCLUSION

Il est indéniable que la stratégie régionale de lutte contre la désertification a fortement influencé les politiques des Etats aussi bien dans le domaine de la lutte contre la désertification que dans celui du développement rural d'une manière générale.

Cette stratégie reflète parfaitement les préoccupations des Etats. Cependant, les réalités conjoncturelles au niveau des Etats et les approches divergentes des partenaires au développement ont souvent influencé la mise en oeuvre de la stratégie.

La participation des populations a connu une certaine amélioration, même si aucune étude dans ce domaine ne permet de mesurer les progrès réalisés.

La prise de conscience grandissante des populations rurales face au phénomène de la désertification et leur volonté manifeste d'assurer une meilleure gestion de leur environnement constituent des éléments importants qui doivent être soutenus et encouragés par le CILSS, ses Etats - Membres et leurs partenaires de développement.

Le succès de la lutte contre la désertification est à ce prix quant à l'approche globale elle est de plus en plus reconnue comme étant celle qui permet d'aboutir à des résultats concrets dans la mise en oeuvre des

.../...